

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2016

Les Conseillers Municipaux se sont réunis le Mercredi 23 Mars 2016 à 20h00, Salle du Conseil à la Mairie sous la Présidence de Josiane CORNELOUP, Maire.

Tous les Conseillers Municipaux sont présents sauf Mr Patrick PAGES qui a donné procuration à Mr Grégory MAROT et Mme Lindia WIMBEE.

Mme Corneloup demande si des remarques sont à apporter au dernier compte rendu.

Après lecture, le compte rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **1. AFFECTATIONS DES RÉSULTATS :**

### **A) BUDGET COMMUNE :**

Le Conseil Municipal vote l'affectation des résultats 2015 de la façon suivante : Budget Commune :

- Compte 002 (recettes fonctionnement) : 153 026.91 €
- Compte 1068 (recettes d'investissement) : 118 996.40 €
- Compte 001 (dépenses d'investissement) : 118 996.40 €

### **B) BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Le Conseil Municipal vote l'affectation des résultats 2015 de la façon suivante : Budget Assainissement :

- Compte 002 (recettes fonctionnement) : 33 166.79 €
- Compte 001 (recettes d'investissement) : 3 892.12 €

### **C) BUDGET MAISON MÉDICALE :**

Le Conseil Municipal vote l'affectation des résultats 2015 de la façon suivante : Budget Maison Médicale :

- Compte 002 (recettes fonctionnement) : 24 544.24 €
- Compte 1068 (recettes d'investissement) : 5 699.10 €
- Compte 001 (dépenses d'investissement) : 5 699.10 €

### **D) BUDGET PETITE UNITÉ DE VIE :**

Le Conseil Municipal vote l'affectation des résultats 2015 de la façon suivante : Budget Petite Unité de Vie :

- Compte 002 (recettes fonctionnement) : 23 181.88 €
- Compte 1068 (recettes d'investissement) : 53 235.24 €
- Compte 001 (dépenses d'investissement) : 53 235.24 €

## **2. TAXES LOCALES 2016 :**

Mme Corneloup Josiane donne connaissance du montant des recettes de la commune relatives aux 4 taxes (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe foncière non bâtie, CFE). Sans modifier les taux des 4 taxes, la commune bénéficiera en 2016 de 5146 € en plus.

La Commission des finances s'est réunie pour examiner les recettes fiscales de la Commune.

Les bases d'imposition de cette année ont légèrement augmenté, la Commission décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2016 soit :

- Taxe habitation : 16.60%
- Foncier bâti : 14.68 %
- Foncier non bâti : 39.34 %
- CFE : 19.35 %

Le Conseil Municipal,

Accepte à l'unanimité la décision de la commission des finances,

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016.

### **3. BUDGETS PRIMITIFS 2016 :**

Mme Corneloup Josiane donne connaissance des différents budgets primitifs 2016 de la Commune. Beaucoup de projets souhaités par les conseillers ont pu être inscrits pour l'année 2016.

Sur le budget d'investissement de la commune, il a été inscrit une ligne « matériel de voirie », en effet, la commune va procéder à l'acquisition d'une tronçonneuse, d'un groupe électrogène pour les agents techniques et l'achat d'une balayeuse et d'un compacteur en mutualisation avec la commune de Suin.

Mme Corneloup Josiane dit que des devis vont être demandés à d'autres sociétés pour l'installation des illuminations. Mr Maurice Rougelet dit que le SYDESL peut procéder à ces installations.

Tous les postes de dépenses feront l'objet d'une attention particulière .

Mme Josiane Corneloup dit que le coût annuel de l'ensemble des assurances de la commune est élevé; elle propose de se rapprocher d'un cabinet pour vérifier tous les contrats d'assurance et lui demander d'établir un cahier des charges pour que la commune puisse faire une consultation.

Mme Josiane Corneloup informe les conseillers que sur le budget 2016 a été inscrit la réhabilitation du logement vers la PUV. En effet, afin de bénéficier du Conseil Régional de subvention pour les travaux à la mairie et l'aménagement du bourg, il faut impérativement commencer pas des travaux de réhabilitation d'un logement communal.

Mme Josiane Corneloup informe les Conseillers que depuis cette année, les collectivités peuvent récupérer le FCTVA sur les travaux de fonctionnement voirie et bâtiments.ces recettes devront être inscrites en recettes d'investissement .

#### **A) BUDGET PRIMITIFS 2016 – BUDGET COMMUNE.**

Le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Budget primitif 2016 du budget Commune comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	816 338.91 €	816 338.91 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	497 969.40 €	497 969.40 €

Après vote,

Le Conseil Municipal,

Adopte à l'unanimité des membres présents le Budget primitif 2016 du Budget Commune.

#### **B) BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Budget primitif 2016 du budget Assainissement comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	57 052.05 €	57 052.05 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	145 185.26 €	145 185.26 €

Après vote,

Le Conseil Municipal,

Adopte à l'unanimité des membres présents le Budget primitif 2016 du Budget Assainissement

Mme Josiane Corneloup dit que sur le budget assainissement, il a été inscrit la tranche derrière l'église.

#### **C) BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET MAISON MÉDICALE :**

Le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Budget primitif 2016 du budget Maison Médicale comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	44 988.24 €	44 988.24 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	36 587.34 €	36 587.34 €

Après vote,

Le Conseil Municipal,

Adopte à l'unanimité des membres présents le Budget primitif 2016 du Budget Maison Médicale.

D) BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PETITE UNITÉ DE VIE :

Le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Budget primitif 2016 du budget Petite Unité de Vie comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	103 181.88 €	103 181.88 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	116 417.12 €	116 417.12 €

Après vote,

Le Conseil Municipal,

Adopte à l'unanimité des membres présents le Budget primitif 2016 du Budget Petite Unité de Vie.

**4. 4) AFFAIRES DIVERSES :**

A) CONSEIL RÉGIONAL – CONVENTION POUR L'OPÉRATION « ECO VILLAGES AVENIR » :

Au vu de l'étude préalable d'aménagement et d'urbanisme conduite sur le centre bourg, la commune de ST BONNET DE JOUX

- sollicite du Conseil régional son inscription au sein de l'opération " Eco Villages " ;
- décide au cours des quatre ans de procéder:
  - *à la réhabilitation de deux logements :*
    - année 2016 : Réhabilitation de l'ancien abattoir
    - année n + 1 : Réhabilitation de l'ancienne gare
  - *à l'aménagement de locaux institutionnels :*
    - année n + 1 : Réhabilitation du bâtiment «Hôtel de Ville » en Maison de Services et mise en accessibilité.
  - *à l'aménagement et le cadre de vie*
    - année n + 3 : Aménagement du centre bourg – tranche 1
    - année n + 4 : Aménagement du centre bourg – tranche 2

Mme Josiane Corneloup rappelle aux conseillers que l'étude préalable « Eco Village Avenir » qui a été réalisée par le Cabinet Atelier du Triangle a été très bien faite. Le Dossier est très complet (dépenses, subventions.....).

B) CONSEIL DÉPARTEMENTAL : APPEL À PROJET 2016 :

Mme Josiane Corneloup informe les conseillers que le Conseil Départemental de Saône et Loire souhaite mettre en place des « contrats territoriaux » pour la période 2017-2020, permettant d'améliorer l'efficacité de l'aide départementale pour les territoires en renforçant sa cohérence et sa lisibilité globales, et en l'adaptant aux spécificités de chaque bassin de vie.

Au titre de l'année 2016, le Conseil Départemental a souhaité lancer un appel à projets de transition pour accompagner les communes et intercommunalités autour de six axes structurants.

Ce dispositif doté d'une enveloppe de 4 millions d'euros, a été adopté lors de l'assemblée départementale.

6 grandes thématiques structurent cet appel à projets en deux lots :

Lot 1 :

- équipement et services publics
- habitat, espaces publics, voirie et réseaux divers
- accès aux soins et aux services destinés aux familles

Lot 2 :

- culture et patrimoine
- promotion, valorisation et attractivité des territoires
- environnement

La commune a le droit de déposer un seul dossier par lot. Les dossiers de demande de subvention devront impérativement être réceptionnés le 31 Mai 2016 au plus tard au Conseil Départemental.

Les travaux devront impérativement débuter avant avril 2017.

Mme Corneloup dit que nous avons plusieurs dossiers qui pourraient être subventionnés au titre de cet appel à projet. Il va falloir faire des choix et inscrire des priorités.

Mme Corneloup rappelle aux conseillers que des dossiers de demande de subventions (DETR, Soutien à l'Investissement Public, Pays Charolais Brionnais) ont été déposés pour la réhabilitation de la mairie, des

logements et pour l'aménagement du bourg.

Mme Corneloup Josiane informe les conseillers que la commission qui statue sur les dossiers DETR devrait se réunir prochainement ; elle propose donc d'attendre la réponse de la Sous-Préfecture avant de faire le choix du dossier de demande de subvention que nous allons déposer auprès du Conseil Départemental.

Le dossier sera revu à la prochaine réunion de conseil.

**C) ECOLE PRIMAIRE - TABLEAUX NUMÉRIQUES :**

Mme Josiane Corneloup rappelle aux conseillers que l'acquisition de tableaux numériques a été inscrite au budget 2016.

Mme Josiane Corneloup demande aux conseillers l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Régional au titre de l'appel à projet « tout numérique » et de demander une réserve parlementaire pour ce projet.

Le Conseil Municipal,

Autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention ainsi que la demande de réserve parlementaire.

**D) CONVENTION DE PRÊT DE MAIN D'ŒUVRE : COMMUNE / ASSOCIATION BIEN VIEILLIR EN VAL DE JOUX :**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de St Bonnet de Joux met à disposition ses deux agents techniques à l'Association Bien Vieillir en Val de Joux pour effectuer les tâches suivantes : tonte et entretien des espaces verts, chargement et transport des cartons à la déchetterie.

L'association Bien Vieillir en Val de Joux procédera annuellement au remboursement des heures réalisées.

Un état détaillé des heures sera rédigé par les agents.

Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer avec l'Association Bien Vieillir en Val de Joux une convention de prêt de main d'œuvre pour le service technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

1°/ APPROUVE la mise à disposition des agents techniques de St Bonnet de Joux à la l'Association Bien Vieillir en Val de Joux

2°/ CHARGE le Maire de signer la convention de prêt de main d'œuvre avec l'Association Bien Vieillir en Val de Joux ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Mr Maurice Rougelet dit que les agents techniques se servent de la petite tondeuse que la résidence avait achetée pour tondre dans les petits espaces de la commune.

Le Président de l'association a demandé des devis à des paysagistes pour la tonte des espaces de la résidence, le coût horaire est au minimum à 50 €.

En accord avec l'association bien vieillir en val de joux, l'heure de tonte sera facturée 35 € et le chargement et transport des cartons sera facturé 16.80 €.

**E) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – SYNDICAT AGRICOLE DE ST BONNET DE JOUX :**

Le Maire informe les conseillers que dans le cadre de l'action « fermes ouvertes », les enfants scolarisés sur St Bonnet de Joux ont participé à divers ateliers (fabrication fromages de chèvre pour les maternelles, atelier à la maison du charolais pour les GS-CP, visite d'un élevage de chèvres à Suin pour les CE1-CE2 et visite de l'élevage de vaches charolaises de Mr et Mme Lorton pour les CM1-CM2).

Le coût total de cette action s'élève à 407 €, la FDSEA 71 verse une subvention de 138.50 €.

Le reste à charge est de 268.50 €.

Le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 135 € au Syndicat Agricole de Saint Bonnet de Joux.

Le Conseil Municipal,

Ouïe l'exposé du Maire,

Autorise le Maire à verser une subvention de 135 € au Syndicat Agricole de Saint Bonnet de Joux.

**F) DEMANDE DE SUBVENTION – CENTRE DE LOISIRS COLOMBIER EN BRIONNAIS :**

Madame Josiane Corneloup donne lecture du courrier de demande de subvention du Centre de Loisirs de Colombier en Brionnais.

Madame Josiane Corneloup informe les conseillers que la Commune n'a jamais versé de subvention auparavant, c'est la communauté de communes qui versait la subvention au centre de loisirs.

Le Conseil Municipal décide de ne pas verser de subvention.

#### G) COURRIER DE MELLE ARDOUIN NOÉMIE

Mme Corneloup donne connaissance du courrier de Melle Ardouin Noémie. En effet, Melle Ardouin a acheté une parcelle au lotissement les Prés Fleuris. Sur la parcelle, un arbre gêne ; le constructeur demande son abattage.

Le Maire propose de demander à André Kasik, Agent Technique de procéder à la coupe de l'arbre et en contrepartie il gardera le bois.

Le Conseil Municipal,  
Emet un avis favorable.

#### H) COURRIER DE LA GENDARMERIE NATIONALE :

Mme Josiane Corneloup donne connaissance du courrier de la Gendarmerie relatif à une recrudescence de cambriolage dans la région. Mme Corneloup demande d'informer la population au maximum sur ces cambriolages.

Mme Michèle Pesenti dit qu'il faut que la commune adhère au « voisin vigilant ».

Mr Fabrice Barraud dit qu'on a pas besoin d'adhérer au voisin vigilant, les gens font ça naturellement, en cas de doute ils appellent la gendarmerie.

#### I) ECOLES :

Mme Josiane Corneloup informe officiellement les conseillers que l'école de Suin va fermer.

Mr Jean Piret, Maire de Suin souhaitait que les élèves de Suin soient scolarisés sur St Bonnet.

Des rencontres ont été organisées avec les familles pour visiter les écoles, la garderie, la cantine.

La Municipalité de Suin souhaite donner à St Bonnet de Joux, le matériel de l'école.

Cela fera 10 élèves en plus à la rentrée pour l'école.

Mme Michèle Pesenti demande si Mme Lautissier, directrice de l'école prend sa retraite cette année et qui va la remplacer ?

Mme Josiane Corneloup dit qu'on ne connaît pas encore qui va reprendre la direction.

#### J) MAISON MÉDICALE :

Mme Josiane CORNELOUP fait un compte rendu de la visite du Docteur Vavère.

Mme Vavère a posé beaucoup de questions sur son installation probable.

Mme Michèle Pesenti fait état des questions posées par le Docteur Vavère.

Mme Vavère donnera sa réponse avant la fin du mois.

Mme Michèle Pesenti informe les conseillers qu'il y a une rumeur sur l'installation du Docteur Vavère à la maison médicale de La Clayette.

Mme Michèle Pesenti dément cette rumeur, en aucun cas, le Docteur Vavère ne souhaite s'installer à La Clayette.

#### K) INSTALLATION D'UNE BORNE RECHARGE :

Mme Josiane Corneloup donne la parole à Hervé Soufflot.

Monsieur Hervé Soufflot dit qu'il a participé à une réunion du SYDESL, l'installation de borne recharge a été évoqué.

Pour une installation d'une borne recharge, il reste 20 000 € à la charge de la commune + abonnement.

Mr Alain Merle dit que Mr Gréa, gérant de Super U s'était renseigné pour en installer une, ce n'était pas intéressant.

Madame Josiane Corneloup dit que pour la Commune ce n'est pas pour gagner de l'argent, c'est juste un service en plus sur la commune.

Mr Alain Merle dit qu'il faut se renseigner du coût de l'abonnement.

Mr Hervé Soufflot dit que le SYDESL n'est pas favorable à ce type d'installation. Pour être rentable il faudrait que les véhicules de la commune soient électriques.

#### L) CAMPING MUNICIPAL :

Concernant les détériorations au camping, les jeunes ont été réprimandés.

Comme il y a des travaux au tennis, il faut surveiller pour que les jeunes n'aillent pas sur le chantier.

Mme Josiane Corneloup demande aux conseillers de surveiller régulièrement et de relever l'identité des jeunes pour que la mairie puisse faire un courrier aux parents en cas de problème.

Mr Hervé Soufflot dit qu'il y a eu une voiture sur la pelouse qui a fait des dérapages.

M) SINISTRE SUR LA FAÇADE DE LA MAIRIE :

Mme Corneloup informe les conseillers que la façade de la mairie a été endommagée (drapeau, porte-drapeaux, chéneau.....) par un camion de bois. En tournant direction la Route de Beaubery, les arbres qui dépassaient de la remorque ont touché la façade.

Des devis pour la remise en état sont en cours.

Mr Hervé Soufflot dit qu'il faut regarder si la fissure au-dessus de la porte du PIMMS était présente avant.

N) SUBVENTION ALLIANCE DOJO :

Mme Josiane Corneloup donne lecture d'un courrier de l'association Alliance Dojo 71 qui demande une subvention.

Cette association intervient pour des cours de judo à St Bonnet le mercredi après midi dans la salle à côté de la garderie.

Mme Josiane Corneloup informe les conseillers que la commune met à disposition de cette association la salle gratuitement.

Le Conseil Municipal,

Décide de ne pas verser de subvention.

O) COURRIER ORANGE :

Mme Josiane Corneloup donne connaissance du courrier de Orange. La cabine téléphonique située sur la Place devant la Mairie va être supprimée.

Mme Josiane Corneloup dit que le panneau en bois sur lequel il y a une carte est en très mauvais état, il faut voir comment il est possible de l'améliorer .

Mr Grégory Marot demande quel plan était sur ce panneau. Si on doit remettre un panneau, il faut attendre de réaliser les travaux d'aménagement de bourg.

Mme Josiane Corneloup demande à Hervé Soufflot de faire entretenir ce panneau.

P) COURRIER DE MR POMPANON :

Mme Josiane Corneloup donne lecture d'un courrier de Mr Pompanon.

Q) SANTÉ MENTALE :

Mme Josiane Corneloup fait un compte rendu des actions qui avaient été organisées à Saint Bonnet de Joux dans le cadre de la santé mentale.

Une cinquantaine de personnes ont participé.

Mme Josiane Corneloup présente ses remerciements à Michèle Pesenti pour l'organisation.

Un don de 300 € a été remis à Mme Lagoutte , Présidente de l'ARPAGH.

R) INSTALLATION DES JEUX :

Mme Josiane Corneloup fait un état des jeux qui ont été commandés.

Où installons-nous ces jeux ? vers le camping ou sur la place de la poste ou à répartir dans les deux endroits ?

Un débat s'installe.

Mr Grégory Marot trouve que c'est peut-être plus intéressant sur la Place de la Poste, c'est plus centralisé, plus près du bourg. Au camping, c'est plus excentré.

Mr Fabrice Barraud trouve que c'est mieux vers le camping. C'est un point de regroupement, il y aurait tous les jeux pour les différentes tranches d'âges.

Mme Nathalie Majkut préfère aussi vers le camping. Moins dangereux, plus retiré de la circulation.

Mme Josiane Corneloup dit que vers la place de la Poste, ce n'est pas très sécuritaire.

Mr Marot Grégory dit que si les jeux sont installés vers le camping, il faudra installer une barrière de sécurité.

Mme Michèle Pesenti dit qu'il faut penser à l'installation d'une rampe pour poussette.

Il est décidé d'installer les jeux aux deux endroits.

1 ressort et une balançoire bascule vers la place de la poste et le reste au camping.

s) TENNIS :

Mme Michèle Pesenti dit que les travaux ont commencé. Le terrain devrait être opérationnel début mai. Il faut réfléchir au fonctionnement du terrain de tennis (réservation sur le site internet, laisser l'accès libre ou pas ....).

Il est décidé de ne pas modifier les tarifs pour le camping.

Mme Josiane Corneloup dit qu'il faudrait l'éclairage du terrain.

Mr Grégory Marot demande si on pourrait allumer aussi l'agorespace.

Mr Hervé Soufflot dit qu'il faut voir avec le SYDESL.

Mme Michèle Pesenti dit qu'il faudrait trouver un animateur pour de l'initiation au tennis.

T) INFORMATIONS DIVERSES :

Mme Michèle Pesenti dit qu'elle est en train de rédiger l'article pour l'été bleu.

Mr Grégory Marot dit que les arbres qui ont été plantés vers les PAV ont été écrasés par un véhicule.

Mr Maurice Rougelet dit que les plantations n'ont pas respectées le plan qui avait été réalisé.

Mr Hervé Soufflot dit que les plantations ont été faites comme sur le plan. Il aurait fallu demander aux sociétés qui vident les PAV de les vider et de les déplacer avant la plantation des arbustes.

Mme Michèle Pesenti demande le budget feu d'artifice ?

Mr Jean Yves Bouillot dit comme 2015, c'est 1500 €.

Mme Josiane Corneloup rappelle aux conseillers qu'il ne faut pas hésiter à réunir les commissions, elles sont autonomes.

Mme Micheline Labbaye dit qu'elle va organiser une réunion de la commission fleurissement. Un massif va être créé vers la Place de la Poste à la place de la barque et celle-ci sera installée vers l'étang moreau.

U) LOGO :

Mme Josiane Corneloup donne connaissance aux conseillers du logo qui a été créé.

Le logo a été proposé à la Maison du Charolais. Mme Josiane Corneloup demande quelle couleur : orangé ou bleu ?

Un débat s'installe.

Le bœuf ressort mieux sur la couleur orangé.

Mme Michèle Pesenti dit qu'il faudra présenter le logo à la population quand il aura été choisi.

Mme Josiane Corneloup dit qu'il faudra faire un article pour la presse.

Mme Micheline Labbaye dit qu'elle a participé à la réunion publique à Vérosvres pour l'arrivée des 150 migrants. La réunion s'est bien passée, dans le calme.

Les responsables de la communauté de communes de Matour étaient présents.

Mme Josiane Corneloup dit qu'il faut soutenir la municipalité pour le refus de l'arrivée des migrants.

Mme Josiane Corneloup dit qu'elle n'a pas été conviée à cette réunion.

Mme Micheline Labbaye dit qu'il va y avoir une pétition qui va circuler.

Mr Fabrice Barraud dit : Que pouvons-nous faire ?

Mme Josiane Corneloup dit : « je ne suis pas sûre que l'on puisse faire quelque chose ».

Fin de la séance à 23h40.

Le Maire

**Josiane Corneloup**